



## Conseil général de Brot-Plamboz

### PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 13 décembre 2021 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

**Président :** M. Pierre-Eric Jacot, président.

#### **Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021.
3. Budget 2022 :
  - a) présentation du budget ;
  - b) rapport de la Commission financière.
4. Arrêté modifiant les articles 6 et 7 du Règlement d'entretien des drainages :
  - a) présentation du Conseil communal ;
  - b) rapport de la Commission financière.
5. Discussion sur une demande de soutien financier pour la Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel.
6. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

#### **1. Appel**

Onze membres du Conseil général sont présents.

Sont excusés : MM. Mickaël Ducommun, Hervé Maire, Pierre-Yves Nicolet et Christophe Perret.

#### **2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021**

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 est accepté sans aucune modification.

#### **3. Budget 2022**

##### *a) Présentation du budget*

L'administratrice communale présente les tableaux relatifs au budget 2022 conjointement avec le rapport du Conseil communal.

En résumé, le budget 2022 se présente ainsi :

##### Compte de résultats

	<i>Fr.</i>
Charges d'exploitation :	1'175'513.—
Revenus d'exploitation :	– 1'176'176.—
Résultat des activités d'exploitation :	– 663.—
Résultat provenant de financements :	– 5'203.—
Résultat extraordinaire :	– 10'240.—
<b>Total du compte de résultats / <u>Bénéfice présumé</u> :</b>	<b>–16'106.—</b>

## Compte des investissements

Dépenses

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

**Fr. 20'000.—**

Aucune question n'est posée par rapport au budget 2022.

### *b) Rapport de la Commission financière*

Comme M. Christophe Perret, président de la Commission financière est absent ce soir, c'est M. Pierre-Eric Jacot, membre de ladite commission, qui prend la parole. La Commission financière s'est réunie en séance le mercredi 24 novembre 2021 lors de laquelle le budget 2022 a été présenté et toutes les questions posées ont eu leurs réponses. La Commission financière a accepté le budget 2022 et propose au Conseil général d'en faire de même.

*Le Conseil général accepte le budget 2022 et son arrêté, à l'unanimité des membres présents.*

## **4. Arrêté modifiant les articles 6 et 7 du Règlement d'entretien des drainages**

### *a) Présentation du Conseil communal*

M. Nicolas Jeanneret lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté. Il détaille ensuite le tableau qui se trouve dans le rapport. La moyenne annuelle du prélèvement au fonds est de Fr. 17'597.25 et le solde du fonds est de Fr. 26'284.60 au 31 décembre 2020. Le Conseil communal propose donc d'augmenter la contribution qui alimente le fonds d'entretien des drainages comme suit : La contribution annuelle des propriétaires à Fr. 20.— (Fr. 8.— actuellement) par hectare mais au minimum Fr. 20.— (Fr. 10.— actuellement). La contribution annuelle communale : Fr. 20.— (Fr. 5.— actuellement) par hectare pour l'ensemble des terrains concernés. Il en résulterait environ un total annuel versé dans le fonds de Fr. 19'773.— (Fr. 6'450.— actuellement). Part propriétaires : Fr. 9'955. (Fr. 3'996.— actuellement) et part commune : Fr. 9'818.— (Fr. 2'454.— actuellement). Ainsi, la commune augmente aussi bien sa part. Il est également proposé dans l'arrêté que les constructions partielles ou totales des drains ou des collecteurs soient entièrement à la charge du propriétaire. Le Conseil communal a discuté dans tous les sens pour cette problématique d'entretien des drainages. Faire le minimum d'entretien, mais ce n'est pas forcément la solution. Il y a beaucoup de curage à faire, mais il faudrait les réaliser par nécessité et non pas forcément par suite des parcelles. Le Conseil communal a fait des comparaisons avec d'autres communes. Si les agriculteurs voient plusieurs coins à drainer, il faut qu'ils se regroupent et contactent les Améliorations foncières pour des subventions. On a un bon réseau de drainages et il faut essayer de le garder.

### *b) Rapport de la Commission financière*

M. Pierre-Eric Jacot rapporte que, lors de sa séance du mercredi 24 novembre 2021, la Commission financière a eu toutes les réponses aux questions posées pour cette modification du Règlement d'entretien des drainages et a accepté l'arrêté y relatif. Elle recommande au Conseil général d'en faire de même.

*Le Conseil général accepte l'arrêté modifiant les articles 6 et 7 du Règlement d'entretien des drainages, à l'unanimité des membres présents.*

## **5. Discussion sur une demande de soutien financier pour la Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel**

Chaque membre du Conseil général a reçu une copie de la plaquette de la « Maison de La Tourbière - Un écrin pour un trésor de la biodiversité suisse », ainsi que des feuillets avec le descriptif, le planning et le financement de la future Maison de la Tourbière qui se réalisera dans le bâtiment de l'ancien Hôtel du Cerf aux Ponts-de-Martel. M. Nicolas Jeanneret explique qu'on a été

approché par la Fondation de la Maison de la Tourbière pour une demande de soutien financier pour la future Maison de La Tourbière aux Ponts-de-Martel. Ils auraient aimé venir faire une présentation mais le Conseil communal voulait dans un premier temps en parler avec le Conseil général afin de créer une discussion. La commune des Ponts-de-Martel donne Fr. 500'000.— pour ce projet et La Sagne donne Fr. 10'000.—. Les agriculteurs se méfient toujours de ce genre de projet. Il est relevé que cela pourrait dynamiser la région. Il y a déjà bien des camping-cars qui s'arrêtent au Bugnon. Le Conseil communal en a longuement discuté et pense que cela serait mal vu de ne rien donner. Il pensait peut-être proposer de donner Fr. 15'000.—. M<sup>me</sup> Joëlle Vernez pense que cela pourrait donner une visibilité à notre vallée en montrant les richesses qu'on a ici. M. Pierre-Eric Jacot demande pourquoi de l'argent ? Il est répondu qu'ils ont fait une demande de soutien financier. La Fondation a d'ailleurs déjà bien avancé avec son projet, ils le réaliseront de toute façon. M. Christian Jeanneret se dit assez défavorable à donner de l'argent à ces gens-là, car il y a déjà bien assez de problèmes avec eux. A La Brévine, ils vendent le froid et ici ils veulent vendre la tourbe ! M. Julien Walliser demande si cela pourrait potentiellement amener des emplois pour la région. On ne sait pas vraiment, mais la Fondation pourrait venir nous présenter le projet. M. Ralph Grobe pense que ce sera favorable aux emplois de la région. M. Pierre-Eric Jacot est assez ouvert à ce projet mais est d'avis qu'il ne faut pas donner autant que pour la patinoire.

Pour ce faire une idée, on demande qui est favorable et qui est défavorable à donner quelque chose. Sept conseillers généraux sont plutôt favorables et trois sont défavorables. M. Julien Walliser propose de se calquer sur La Sagne (Fr. 10'000.—), mais pour finir, après discussion, sept conseillers généraux proposent de donner Fr. 15'000.—. Le Conseil communal présentera donc une demande de crédit de Fr. 15'000.— pour la Maison de la Tourbière lors de la prochaine séance du Conseil général.

## **6. Divers**

- M. Julien Walliser signale que le chemin de La Plature depuis Les Abattes se détériore. M. Nicolas Ducommun ira voir sur place au printemps 2022. Pour 2022, on prévoit déjà de l'entretien aux chemins de La Combe-des-Fontaines et de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges, donc s'il est vraiment très abîmé, on fera quelque chose en 2022 sinon on attendra pour le réparer en 2023. M. Pierre-Eric Jacot se demande si c'est la technique de réparation qui avait été utilisée qui n'est pas bonne. Des questions se posent car c'est très compliqué ces chemins. M. Nicolas Ducommun explique le système du goudron à froid. Il faut que l'on se renseigne par rapport aux chemins réparés aux Monts-de-Travers. M. Nicolas Ducommun a un contact chez Divico. Il faut également voir les prix. Il y a d'ailleurs un passage canadien abîmé à La Plature, que l'on garde pour canaliser l'eau, qui sera refait au printemps.
- M. Nicolas Ducommun informe qu'un lampadaire a été installé aux Petits-Ponts pour éclairer le passage pour piétons à l'intersection pour Plamboz.
- Concernant les forêts communales, M. Didier Sonderegger informe qu'il y a eu une coupe de 121 m<sup>3</sup> de résineux dans la division 05. Ce n'est pas beaucoup. Nous l'avons vendu à RHD Production SA pour une moyenne de Fr. 83.— le mètre cube. Ce n'est pas si mal. Le bois a quand même un peu repris.  
Concernant les déchets, tout se passe bien.
- M. Xavier Ducommun n'a rien de spécial. Pour la sécurité publique et le tourisme il n'y a pas grand-chose qui bouge.
- M. Ralph Grobe explique qu'une recherche de fuites par corrélation a été réalisée par des experts sur le secteur Brot-Joratel. Trois fuites ont été découvertes : au Rondel 4, au Joratel 2 et au Joratel 4. Il y avait 780 l de perte à l'heure. Le nouveau compteur de Viteos au réservoir était en panne. Aujourd'hui, nous avons encore 26% de perte d'eau, c'est plus qu'avant. On verra au prochain relevé. Si cela ne va pas mieux, on changera le compteur d'eau des Monts-de-Travers qui se situe aux Pommeys et on effectuera une nouvelle recherche de fuites par corrélation.

- M. Nicolas Jeanneret informe chacun qu'on avance pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Une séance d'information pour le Conseil général est prévue en 2022.  
Concernant l'école, rien de spécial, ça roule.

Comme, par rapport au COVID-19, une collation n'a pas pu être organisée sur place après la séance, chacun a reçu une boîte de chocolats et une bouteille de vin rouge.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 20.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :  
Noémie Grezet

Le président :  
Pierre-Eric Jacot